Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260528-20260528007-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

CCAS
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-huit mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil d'administration: 22 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents :13
Nombre de votants : 15
Etaient présents : Mme Véronique SENTUC, M. Noël GRIGNON, M. Cédric CASIMIR, M. Bruno BELLAMY, Mme Gaëlle DAMIDE, Mme Estelle VIEL, M Roger LUNEL, Mme Françoise CANTO, Mme Vanessa GUINNEBAULT, Mme Cathy OLLIVIER, Mm Sandrine MICHEL, Mme Isabelle FAIRIER, M. Eric DEVAUX
Pouvoirs : 2 Mme Anicée FUNCK a donné pouvoir à Mme Estelle VIEL, Mme Delphine DARTAIS a donné pouvoir à Mme Véronique SENTUC.
Etaient excusés : Mme Anicée FUNCK, Mme Delphine DARTAIS
Secrétaire de séance : M. Cédric CASIMIR

202605-28-007- ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Afin de permettre le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur dans les 1 mois suivant la mise en place du CCAS.
Ce document a pour objet de définir les règles de fonctionnement du conseil d'administration du CCAS, notamment :

- l'organisation des séances ;
- les modalités de convocation ;
- les règles de quorum et de vote ;
- les droits et obligations des membres ;
- ainsi que les modalités générales de fonctionnement administratif du CCAS.

Le règlement intérieur présenté reprend les dispositions réglementaires applicables aux CCAS et permet de sécuriser le fonctionnement de l'établissement.

A l'unanimité des membres présents,
Le Conseil d'Administration décide de :

- d'**ADOPTER** le règlement intérieur du CCAS tel que présenté.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260528-20260528007-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

CCAS
SENS DE BRETAGNE

PJ_Annexe : Règlement Intérieur du CCAS

Pour extrait conforme,

Madame la Présidente
Véronique SENTUC